

Octobre 2026

# LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE

VAL SOLUTIONS

# Le chiffre du mois

**80 ans**

La médecine du travail célèbre ses 80 ans !
80 ans d'évolution au service de la santé des travailleurs. À l'occasion de cet anniversaire, une vidéo revient sur la transformation des métiers et des pratiques en santé au travail.

Elle met en lumière la capacité des SPSTI à s'adapter aux mutations du monde professionnel, anticiper les nouveaux risques et renforcer la prévention auprès des entreprises et des salariés.

# LES INFOS MINISTÉRIELLES



# Endométriose au travail : un nouveau MOOC pour mieux accompagner les salariées

Un nouveau module de formation composé de six vidéos est proposé aux professionnels de santé au travail pour mieux comprendre les conséquences de l'endométriose sur la vie professionnelle. Il aborde les aménagements de poste, la coordination avec les parcours de soins et la prévention de la désinsertion professionnelle.

Un retour d'expérience d'un SPSTI illustre notamment le rôle des cellules PDP dans le maintien en emploi des femmes concernées.



# Rayonnements ionisants : le ministère actualise son guide de prévention

Mis à jour le 7 octobre 2026, ce dossier du ministère du Travail rappelle les bonnes pratiques pour protéger les salariés exposés aux rayonnements ionisants, notamment dans les secteurs médical, industriel et nucléaire.
Il détaille les principes de radioprotection : réduire la durée d'exposition, augmenter la distance avec les sources et utiliser des protections adaptées.

Il précise également les obligations des employeurs en matière d'évaluation des risques, de surveillance dosimétrique et de suivi médical, ainsi que le rôle des services de prévention et de santé au travail.



# Avis d’inaptitude : le ministère précise les modalités de contestation

Mis à jour le 24 septembre 2026, le ministère du Travail détaille les procédures permettant à un salarié ou à un employeur de contester un avis d’aptitude, d’inaptitude ou une préconisation d’aménagement de poste.

Le recours doit être engagé devant le conseil de prud’hommes dans un délai de 15 jours suivant la notification de l’avis.

Ce questions-réponses précise également le rôle du médecin du travail, les modalités d’expertise médicale et les garanties liées au secret médical. Point important : le médecin du travail n’est pas partie au litige et l’avis initial reste applicable pendant la procédure.




L’ACTUALITÉ
SANTÉ AU TRAVAIL

# Risques professionnels : plus de 550 000 accidents du travail recensés en 2025

L’Assurance Maladie publie son bilan annuel 2025 des risques professionnels, qui fait état de 551 225 accidents du travail avec arrêt ou incapacité permanente, un chiffre relativement stable par rapport à 2024 (+0,3 %). En parallèle, 52 187 maladies professionnelles ont été reconnues (+3,1 %), dont près de 90 % liées aux troubles musculosquelettiques (TMS).

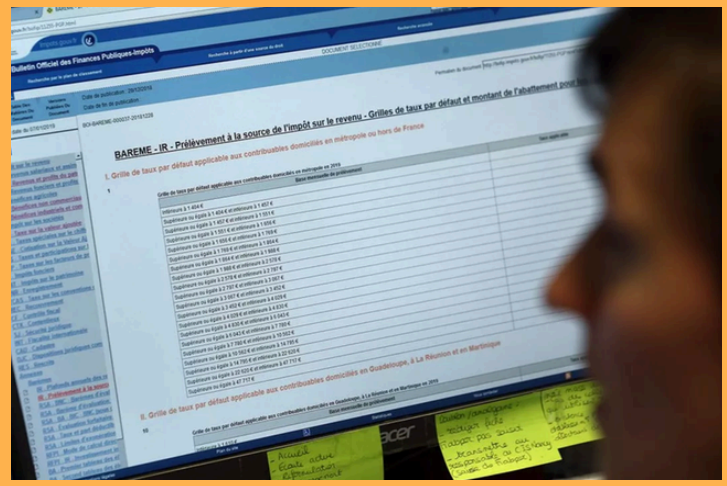
Autre signal préoccupant : les affections psychiques reconnues comme maladies professionnelles hors tableau progressent de 9 %. Les jeunes travailleurs apparaissent également particulièrement exposés : les moins de 25 ans représentent 11 % des salariés du régime général, mais 16 % des accidents du travail.



# Un nouveau plan 2026-2030 pour les 5,9 millions d’agents publics

La fonction publique présente son deuxième plan santé au travail, avec l’ambition de renforcer la prévention des risques professionnels dans les administrations, collectivités et hôpitaux. Priorité : généraliser le DUERP d’ici fin 2028, alors que seuls 51 % des établissements publics disposaient d’un document actualisé selon les données de 2019.

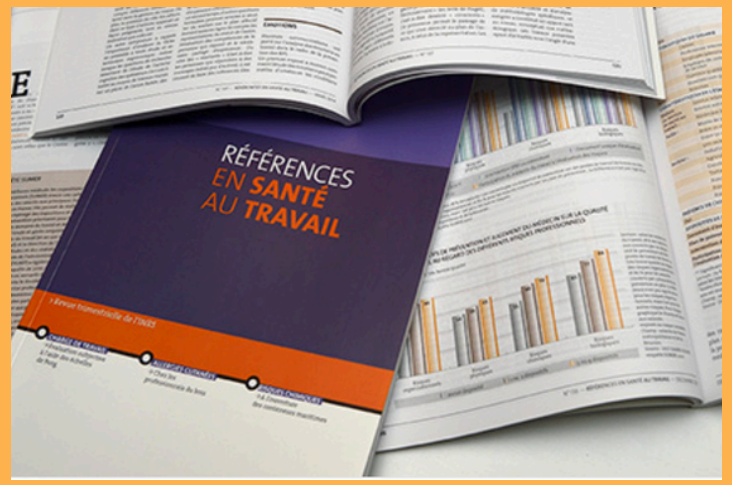
Le plan prévoit également de nouveaux outils pour les employeurs, des formations pour les encadrants et une meilleure prise en compte des risques liés aux horaires atypiques et à l’intelligence artificielle. Un enjeu majeur demeure : la pénurie de médecins du travail, dont les effectifs ont diminué de 15 % depuis 2012.



# Le numéro 187 de la revue de l’INRS est disponible

L’INRS publie l’édition de septembre 2026 de Références en santé au travail, sa revue trimestrielle destinée aux professionnels des SPST. Au programme : prévention des risques psychosociaux, travail de nuit et cancer du sein, expositions chimiques et médicamenteuses, vieillissement au travail et surveillance des maladies professionnelles.

Ce numéro met également en lumière les résultats d’une expérimentation sur la médiation dans la prévention de la désinsertion professionnelle, menée au sein de deux SPST. Une édition riche en études, retours de terrain et données scientifiques pour accompagner les pratiques des professionnels de santé au travail.



# Donner à la prévention les moyens de ses ambitions

À l’occasion des 80 ans de la médecine du travail, une tribune publiée dans La Tribune appelle à renforcer son rôle dans les politiques de prévention et de maintien en emploi. Les auteurs soulignent un recul du suivi des salariés : 70 % avaient rencontré un professionnel de santé au travail dans l’année en 2005, contre 39 % en 2019.

Pour concrétiser les ambitions de la loi de 2021, ils plaident pour davantage de temps médical, un accès facilité aux médecins du travail et une meilleure coordination entre SPST, médecins traitants, employeurs et complémentaires santé.

L’objectif : passer d’un suivi principalement réglementaire à une prévention plus proactive et mieux intégrée à la vie des entreprises.



# Le Parlement européen appelle à renforcer la prévention des RPS

Le 6 octobre 2026, les eurodéputés ont adopté un rapport appelant à de nouvelles règles européennes pour mieux prévenir le burn-out, le stress et les risques psychosociaux. Une initiative qui répond à un constat préoccupant : 44 % des travailleurs européens déclarent subir une forte pression temporelle ou une surcharge de travail.

Parmi les priorités : renforcer le droit à la déconnexion, mieux reconnaître les maladies psychiques liées au travail, lutter contre le harcèlement et évaluer les effets de l'intelligence artificielle et de la numérisation sur la santé mentale des salariés.



# Cancer du sein : mieux accompagner le retour au travail et préserver les carrières

À l’occasion d’Octobre rose, l’UNSA Éducation rappelle que le cancer du sein constitue aussi un enjeu majeur de santé au travail et de maintien en emploi, particulièrement dans l’Éducation nationale, où plus de 70 % des agents sont des femmes.

Fatigue persistante, douleurs, troubles cognitifs ou traitements prolongés peuvent compliquer la reprise d’activité. Le syndicat souligne le rôle essentiel des médecins du travail et de prévention pour anticiper le retour, proposer des aménagements adaptés et préserver les perspectives professionnelles des agentes.

Il appelle notamment à faciliter l’accès à la médecine de prévention et à renforcer l’accompagnement après la reprise.



# Les 20 métiers les plus dangereux en France : des risques professionnels très diversifiés

Militaires, marins-pêcheurs, élagueurs, professionnels du BTP, agriculteurs ou encore soignants : un article de Nouvelle Vie Professionnelle passe en revue 20 métiers particulièrement exposés aux risques professionnels. Au-delà des accidents graves, il met en évidence la diversité des dangers : chutes de hauteur, manutentions, expositions chimiques, troubles musculosquelettiques, horaires contraignants et risques psychosociaux.

Un panorama qui rappelle l'importance d'une prévention adaptée à chaque métier, associant évaluation des risques, équipements de protection, ergonomie, formation et suivi en santé au travail.





# L'ACTUALITÉ VAL SOLUTIONS

# Préventica Lyon 2026 : trois jours d’échanges autour de la santé au travail

L’édition 2026 de Préventica Lyon s’est achevée ce mois-ci après trois journées consacrées aux rencontres entre professionnels de la santé, de la sécurité et de la prévention au travail.

Présent sur le salon, nous dressons un bilan positif de notre participation, marqué par de nombreuses visites, démonstrations et rencontres sur notre stand.

Une occasion de renforcer les échanges avec les acteurs de la prévention et de prolonger les discussions engagées pendant l’événement.




MERCI !
VAL SOLUTIONS